

Ville de **Pont-Audemer**

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr



ARRÊTÉ DU MAIRE

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MONSIEUR JONATHAN CARDON EN QUALITÉ DE CONSEILLER DE PRÉVENTION - QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS AU TRAVAIL

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-19, L. 2122-20, L. 2122-30, R. 2122-8 et R. 2122-10,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 412-5 à L. 412-7,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération conseil municipal n° 68 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire

VU l'arrêté n°0067-2025 portant nomination de Monsieur Jonathan CARDON au poste de Conseiller de prévention - Qualité de vie et des conditions au travail

CONSIDÉRANT la nécessite d'assurer la bonne marche des services de la collectivité ;

CONSIDÉRANT l'activité des services, nécessitant une fluidité dans la réponse aux besoins courants et de faible importance ;

CONSIDÉRANT la position occupée par Monsieur Jonathan CARDON au poste de Conseiller de prévention - Qualité de vie et des conditions au travail

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Jonathan CARDON au poste de Conseiller de prévention - Qualité de vie et des conditions au travail, sous le contrôle et l'autorité du Maire et du Directeur Général des Services pour les documents et courriers relatifs à son domaine d'action auprès des agents de la Ville de Pont-Audemer, comprenant exclusivement :

-Les déclarations d'accidents de travail

Article 3 : La délégation prévue par le présent arrêté sera exercée sous la supervision du directeur général des services, de la directrice générale des services adjoint

Article 4 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès son affichage et sa transmission à Monsieur le Préfet de l'Eure

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à :

-Monsieur Jonathan CARDON, titulaire de la présente délégation

Fait à Pont-Audemer, le 20 octobre 2025

Le Maire



Alexis DARMOIS

